

Légation de Suisse  
en  
France

Paris, (8<sup>e</sup> Arr<sup>t</sup>) le 8 Juin 1906 Dimanche

N<sup>o</sup> 2/06

N<sup>o</sup> 111 Gehr. Pichon 115 bis rue de Marignan  
Egloffsch. vrb. H. H. B. Räte &  
Wulshammer Zsch. 9. Juli. ob.

Handel  
9. Juli '06.  
110.30

PRIÈRE DE RAPPELER  
LE NUMÉRO CI-DESSUS.

Monsieur le Conseiller fédéral

A tout hasard, il m'a paru utile d'esquisser un avant-projet de réponse à la note française annoncée pour ce soir ou demain. Comme j'écris le contenu de cette réponse, je n'ai pu que formuler des considérations d'ordre général sur l'ensemble et la clôture de la négociation.

Il me paraît, malgré tout mon esprit de conciliation ou plutôt à cause de mon esprit de conciliation, qu'au moment actuel, nous avons fait tout ce qui était humainement possible, au point de vue économique comme aussi au point de vue politico-parlementaire, pour éviter une rupture. Je ne vois plus ce que nous pourrions offrir sans faiblesse ou sans compromettre trop gravement nos intérêts. Si vous voyez encore quelque chose à donner, personne n'en sera plus heureux que moi. Si nous n'avons plus rien à offrir, l'heure me paraît venue de le dire carrément, adieu comme que pourra! Nous

Au Département fédéral du Commerce  
Berne



avons été prudents et patients comme des hommes conscients de leurs devoirs et de leurs responsabilités, mais il arrive un moment où il faut montrer que nous sommes des hommes et non pas des femmes. Si nous céditions indéfiniment, dans dix ans, les Italiens, les allemands, nous marcheront aussi sur les pieds sans se gêner, et, comme le disait M<sup>r</sup> Ferrer à une de nos réunions, il ne restera plus qu'à mourir lentement ou à subir une union domaniale avec un de nos voisins, ce qui serait le commencement de la fin.

Pour le cas où les Français voudraient traiter, il y a, ainsi que j'ai eu l'honneur de vous l'écrire hier, la question du modus procedendi. à la fin de l'avant-projet ci-joint, j'ai esquissé deux alternatives: ou bien la mise en vigueur de la nouvelle convention en demandant un vote d'indemnité (j'en suis sûr que le ministère français aura jamais le courage de faire cela) ou bien garder la chambre quelques jours de plus à Paris pour lui faire approuver la Convention; dans ces cas, le gouvernement français demandera-t-il une prolongation de provisions jusqu'au 1<sup>er</sup> août par exemple? ou bien subira-t-elle nous pendant ces quelques jours les droits anti-suisettes que la chambre adoptera demain? ou bien riposterons-nous par des droits différentiels ou par notre tarif général ce qui entraînerait

non  
 l'application du tarif général français à nos produits? - Dois-je  
 jeter un coup de sonde à Paris? ou dois-je avoir réfléchi ici à  
 ces éventualités. Voyez-vous quelque autre combinaison?

Après, m'inscrire le Conseil fédéral, l'assurance à ma  
 haute considération.

Hardy

P. S. Une lettre arrivée à l'instant de M. Odier à Genève contient le  
 rapport suivant: "J'ai eu l'occasion d'échanger quelques mots avec M. Revöl;  
 il m'a paru inquiet, sans pourtant avoir abandonné tout espoir!"